

Les deux universités rennaises s'opposent au projet de loi "immigration" (<https://nouvelles.univ-rennes2.fr/article/deux-universites-rennaises-sopposent-projet-loi-immigration>)



Cette loi, si elle entrait en application, aurait de lourdes conséquences pour les étudiantes et étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études dans les deux établissements universitaires rennais. La majoration généralisée des droits différenciés, l'instauration d'une caution "retour" et d'un contrôle réel et sérieux des études, ainsi que la remise en cause des aides au logement sont autant de freins à l'accueil et à la scolarité des étudiantes et étudiants étrangers.

Appliquer de façon généralisée et sans possibilité d'exonération la majoration des droits d'inscription pour les étudiantes et étudiants extra-communautaires aurait un effet particulièrement délétère sur le nombre, l'origine géographique et la situation sociale des étudiantes et étudiants pouvant venir étudier en France.

Ces mesures ne manqueraient pas d'accentuer la précarité financière des étudiantes et étudiants étrangers. Nous déplorons que la loi s'attaque aux valeurs sur lesquelles se fonde l'université française, celles de l'universalisme, de l'ouverture et de l'accueil, de la libre et féconde circulation des savoirs.

L'enseignement supérieur et la recherche française risquent de perdre de leur rayonnement, et par là même c'est la francophonie et l'image de la France qui s'en trouveraient affaiblies. Les dispositions prévues par la loi vont à l'encontre de notre tradition d'humanisme.

L'université française est et doit rester le fer de lance de la diplomatie scientifique et culturelle de notre pays, un lieu de partage, de découvertes et de savoirs, un lieu d'ouverture aux autres et au monde.